

Le Vlaams Belang n'aurait pas dû toucher à Bob et Bobette

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) vient de rendre un avis concernant l'affaire opposant le Vlaams Belang et les ayants droit de la bande dessinée Bob et Bobette.

ARNAUD MARTIN (ST.)

L'affaire remonte à 2011. À l'époque, Johan Deckmyn, membre du Vlaams Belang, distribue des calendriers illustrés d'une parodie de couverture d'un album de Bob et Bobette, «Le tombeau hindou». Sur la caricature du Vlaams Belang, le bourgmestre socialiste de Gand a pris la place de Monsieur Lambique pour distribuer de l'argent à des personnes voilées.

Un premier jugement est alors rendu, interdisant à Johan Deckmyn de distribuer ses calendriers. Et hier la Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) a émis un avis dans le même sens, indiquant que les ayants droit de la série Bob et Bobette sont en droit de demander de ne pas être associés au Vlaams Belang.

Une affaire loin d'être enterrée

Johan De Smedt, le rédacteur en chef des éditions Standaard, qui publie la bande dessinée flamande, se dit satisfait de cet avis de la Cour européenne: «Les valeurs que nous défendons dans Bob et Bobette n'ont rien à voir avec celle du Vlaams Belang. Par ailleurs, le testament de Willy Vandersteen (le créateur de la série), indique clairement qu'on ne peut pas utiliser ses dessins pour en faire de la propagande politique.» Du côté du Vlaams Belang, le son de cloche est tout autre: «L'avis rendu par la CJUE est purement politique. Si le parti socialiste avait détourné l'image de Bob et Bobette comme nous l'avons fait, il n'aurait jamais eu le moindre problème», explique Johan Deckmyn.

Toutefois, rien n'a encore vraiment abouti. Le jugement de la

«Les valeurs que nous défendons dans nos BD n'ont rien à voir avec celles du Vlaams Belang.»

JOHAN DE SMEDT
RÉDACTEUR EN CHEF
DES ÉDITIONS STANDAARD

CJUE n'ayant qu'une valeur de conseil, ce sera à la cour d'appel belge de trancher.

Pour sa part, Johan Deckmyn annonce que, si de nouvelles sanctions devaient être prises, il ferait appel.

Quant à Helena Vandersteen, la fille du créateur de la bande dessinée, elle se contente de déclarer «qu'il est clair qu'une infraction au droit d'auteur a bien été commise et qu'elle ne souhaite pas que la série soit associée à n'importe quelles opinions politiques».